

ANNONCES LEGALES

281768
GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION, société anonyme au capital de 20.000.000€ régie par le Code des assurances, ayant son siège social au 8-10, rue d'Astorg – 75008 PARIS, avise le public que la garantie qu'elle avait accordée, en application de la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et de son Décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, à : IMMOSUDFRANCE, 300 CHEMIN DES GARRIGUES - 84170 MONTEUX (R.C.S. 913_269_270), au titre de son activité Gestion immobilière, a cessera à compter du 31/12/2022 à minuit.
Conformément à l'article 42 du Décret n° 72-678 du 20 Juillet 1972 modifié, les éventuelles créances devront être produites dans un délai de trois mois à compter de la parution du présent avis.

283635
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution, société anonyme au capital de 20 000 000 € régie par le Code des assurances, ayant son siège social au 8-10, rue d'Astorg – 75008 PARIS, avise le public que les garanties qu'elle avait accordées, en application de la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et de son Décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, à : IMMONIER, 201 BOULEVARD DU NORD - 84200 CARPENTRAS (R.C.S.451 471 122), au titre de ses activités de Gestion immobilière, Syndic de copropriété et de Transaction sans manipulation de fonds, cesseront à compter du 31/12/2022 à minuit.
Les éventuelles créances devront être produites dans un délai de trois mois à compter de la parution du présent avis.

284045
La Compagnie ALLIANZ au siège social sis 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, - RCS NANTERRE 542 110 291 - informe le public que les garanties qu'elle a accordées à SAS PROVENCE GESTION IMMOBILIER - 628 AVENUE FREDERIC MISTRAL - 84200 CARPENTRAS - SIRET 84444939700018 pour ses activités « GESTION et TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE » définie par la Loi 70-09 du 02 janvier 1970 ont pris fin le 31.12.2022.
Un engagement de reprise d'antériorité a été consenti par GALIAN
Les créances doivent être produites auprès d'ALLIANZ dans les trois mois de la présente insertion - Il ne sera pas fait d'autre avis.

284482
DOMAINE EQUESTRE DE LA DURANCE SARL au capital de 1000€ Siège social : 3331 Route de Villelaure 84120 Pertuis 843 735 382 RCS d'Avignon L'AGE du 31/07/2022 a décidé de changer le capital social en le portant de 1000€, à 31000€ Mention au RCS d'Avignon

284759

PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2022, il sera procédé à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, aux travaux de prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes afférentes du forage de l'école de Martignan sur le territoire de la commune d'Orange.

Cette enquête publique se déroulera en mairie d'Orange – Services Techniques – Rue Henri Noguères – 84100 ORANGE – siège de l'enquête publique, pendant 34 jours consécutifs, du mercredi 4 janvier 2023 à 14 heures au lundi 6 février 2023 à 12 heures.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage – Mairie d'Orange - Madame NOISIER – 04 90 51 41 51

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières – 84905 AVIGNON cedex) Tel : 04.88.17.82.24

Madame Florence CHOPIN MORALES, ingénieur agronome œnologue est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée d'enquête, le dossier d'enquête sur support papier sera déposé en mairie d'Orange – Services Techniques – Rue Henri Noguères – 84100 ORANGE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h).

Le dossier sera en outre consultable sur le poste informatique mis à la disposition du public en accès gratuit à la mairie d'Orange à l'adresse susvisée. Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) ainsi que sur le site internet de la mairie d'orange (www.ville-orange.fr).

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie ou les adresser par voie postale au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (mairie d'Orange – Services Techniques – Rue Henri Noguères – 84100 ORANGE).

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet de l'enquête devant bien être précisé.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables en mairie d'Orange Services Techniques – Rue Henri Noguères – 84100 ORANGE, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Orange (Services Techniques – Rue Henri Noguères – 84100 ORANGE) aux dates et heures ci-après :
- le mercredi 4 janvier 2023 de 14h à 17h
- le vendredi 27 janvier 2023 de 15h à 18h
- le lundi 6 février 2023 de 9h à 12h

Il se tiendra également à la disposition du public à l'école de Martignan (Chemin de Martignan – 84100 ORANGE) aux dates et heures ci-après :
- le mercredi 11 janvier 2023 de 13h à 16h

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un délai d'un an, en mairie d'Orange, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (https://vaucluse.gouv.fr).

Cet avis est également publié en vue de l'application des articles L.311-1, L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :
« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».
« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »
« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité ».

La Préfète de Vaucluse pourra, le cas échéant, prononcer par un arrêté l'utilité publique du projet et instaurer des périmètres de protection et des servitudes afférentes, au profit de la commune d'Orange.

Avignon, le 1er décembre 2022
Pour la Préfète,
Le Sous-Préfet de Carpentras
Bernard ROUDIL

En date du 26/11/2022, sous seing privé, il a été constitué la Société suivante :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MARBRERIE SARRAZIT
Objet : ACTIVITE de FABRICATION et de POSE d'ARTICLES de MARBRERIE, DECORATION et FUNERAIRES
Siège social : 746, chemin de Leuze – ZAC de Porquery – 84330 CAROMB
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Président : Monsieur SARRAZIT THIERRY – 746, chemin de Leuze – ZAC de Porquery – 84330 CAROMB
ADMISSION aux ASSEMBLEES et EXERCICE du DROIT de VOTE
« Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix »
CLAUSES d'AGREMENT
« A l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des 1/2 associés présents ou représentés.
Cet agrément peut également résulter d'une décision unanime des associés dans un acte. »
Immatriculation : RCS AVIGNON

Pour avis :
Le Président

284949

285282

Commune de Modène

AVIS

Par délibération en séance du conseil municipal le 18.11.2022, la commune de Modène a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération est affichée aux portes de la mairie depuis le 29 novembre 2022 et pour 1 mois.

285304



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°4 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Par arrêté n°2022-301, le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification a pour objet de procéder à :
- des modifications du règlement graphique (zonage), passage d'une partie de la zone AU2Ea (usine SIBELCO) en zone UEa1,
- apporter des ajustements au règlement écrit, notamment concernant la hauteur autorisée et au stationnement vélo en zone UEb,
- modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des secteurs, « entrée de ville Est » et « route de Sorgues ».

A cet effet, M. Alain PIVERT, ingénieur responsable d'opérations d'aménagement en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, du 3 janvier au 6 février 2023, pendant 33 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h (16h30 le vendredi). Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante :
enquete.publique@mairie-entraigues.fr, ou par correspondance au commissaire enquêteur : mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, 35 place du 8 mai 1945 – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville :
https://www.ville-entraigues84.fr/ma_ville/urbanisme/plans-durbanisme. Un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès au service urbanisme, 1115 route de Sorgues.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Monsieur le Maire, Guy MOUREAU. La personne référente du projet est Madame Lise CHAUVOT, responsable du service urbanisme de la commune (04 90 16 01 63 ou urbanisme@mairie-entraigues.fr).

Le commissaire enquêteur recevra au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, les :
- Mardi 3 janvier 2023 de 14h à 17h
- Mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
- Lundi 6 février 2023 de 9h à 12h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°4 du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

M. Guy MOUREAU
Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

285353

COMMUNE DE LORIOL-DU-COMTAT

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITÉ
N°1 DU PLU BILAN DE LA CONCERTATION

Par délibération du 8 décembre 2022, le conseil municipal a décidé de tirer le bilan de la concertation. La délibération et le bilan de la concertation annexé sont à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

VIE DES SOCIETES

285118
Par établissement de statuts en date du 06.12.2022
Il a été constitué une SAS dénommée :
GARAGE F O D
Dont le Siège social se situe au :
119 impasse Thimonier 84120 Pertuis
Capital : 1000 €
Objet : Mécanique générale
Président : M. Dibos Danil 17 Rue de la fontaine couverte 84160 Lourmarin
Directeur général : Franco Mathilda, chemin Pierre de Brossolette 84160 Cadenet
Admissions aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire est convoqué aux assemblées
Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Avignon

285184
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/12/2022,
La SASU MESTRE Thierry, dont le siège social est à Cité Poincard 84700 Sorgues, immatriculée sous le n° 909 988 735 RCS Avignon
A confié en location gérance à
STEPHANE LAINE ENTREPRISE INDIVIDUELLE, 108 Bd de Verdun 84260 Sarrians
L'autorisation de stationnement d'Entrechaux n°1, sis et exploité à 84044 Entrechaux. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2023, renouvelable ensuite par tacite reconduction.

285227



RTAAVOCATS
Société d'Avocats
Barreau de THONON-LES-BAINS
1, rue René Blanc
74100ANNEMASSE

FusionA
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros
Siège social : 120, rue Jean Dausset - ZAC du Pôle Technologique - 84000 Avignon
RCS Avignon 888 028 149

Transfert du siège social

Suivant décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à effet du 1er janvier 2022 au matin.
Il découle de ces dispositions les modifications suivantes dans les mentions antérieurement publiées :
Siège social
Ancienne mention : 120, rue Jean Dausset – Zac du Pôle Technologique - 84000 Avignon
Nouvelle mention : 342, allée Joseph d'Arbaud - ZA Les Grandes Terres - 13810 Eygalières.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarascon et radiée de celui d'Avignon.

Pour avis,
La Gérance,
Et pour insertion,
Maître Fabrice Alessandrini.

284230



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 septembre 2022, à VOLX.
Dénomination : CABINET DENTAIRE DU DOCTEUR MAEVA VANKELST.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Siège social : Quartier Sainte Anne, 04130 Volx.
Objet : L'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 90000 euros
Gérant : Madame Maëva VANKELST, demeurant Chemin du Castellet, 04800 Saint-Martin-DeBrômes
La société sera immatriculée au RCS de Manosque.

Pour avis.

APPEL D'OFFRES

285357



AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

AREA PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

M. LE REPRESENTANT LEGAL - AREA REGION SUD
pour Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
29 Bd Charles Nedelec
13331 Marseille - Cedex 03
SIRET 34020657200067

RÉFÉRENCE ACHETEUR : 9ABATE-22074

L'avis implique un marché public

OBJET : Travaux de peinture pour la restructuration du lycée André HONNO-RAT à BARCELONNETTE (04)

PROCÉDURE : Procédure ouverte

FORME DU MARCHÉ : Division en lots : non

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
40% Valeur technique
60% Prix des prestations

REMISE DES OFFRES : 11/01/23 à 17h00 au plus tard.

ENVOI À LA PUBLICATION LE : 07/12/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://achat.maregionsud.fr

Pour consulter gratuitement
et répondre électroniquement
aux appels d'offres
de la région PACA

www.laprovencemarchespublics.com

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse
Membre du réseau Francemarchés

991427